

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 février 2024

Convocation du 06/02/2024

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 15

L'An deux mille vingt-quatre, le treize du mois de février à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de février, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille

Excusées :

Mme LEVEQUE Béatrice représentée par Mme Annick BOUCHER
Mme SCHAEFER Virginia représentée par Mme MORICEAU Marie-Annick
Mme LE SAGE Gwénaëlle représentée par Mme CHARRIER Sophie
M. TESSIER Dominique représenté par M LEJEUNE Jacques

Secrétaire de séance : Mme JAMET Amélie

DCM2024-02-018 **Opération argent de poche – année 2024**
Acte 7.10.6 : Finances locales – divers

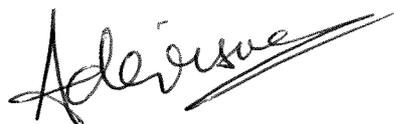
Le Conseil Municipal,
Sur proposition de la commission enfance jeunesse,
Après en avoir délibéré :

Valide la reconduction de l'opération « argent de poche » lors des vacances scolaires 2024. Trois jeunes de 16 et 17 ans interviendront par session de 5 jours (3h/jour/jeune) et recevront une gratification de 15€ par jour.

Ces dépenses seront inscrites au compte 65888 du budget communal.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,
Amélie JAMET



Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER

